

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-592

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2018-592

Insertion professionnelle menée avec les structures d'insertion sur le territoire de Bordeaux Métropole - Financement du Fonds social européen - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Engagée en faveur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) depuis de nombreuses années, Bordeaux Métropole a notamment recours aux dispositifs de la commande publique, et plus particulièrement aux marchés dits réservés pour contribuer à l'insertion économique des personnes en difficulté.

Ainsi, en complément de l'action des services métropolitains effectuée au sein de chaque pôle territorial, des prestations de propreté des voies et espaces publics sont confiées à des structures d'insertion par l'activité économique depuis 2017.

Ces prestations concernent :

- le balayage et nettoyage manuel : dans l'objectif de rendre propre l'espace public, il s'agit de ramasser, collecter, nettoyer et évacuer tous les détritiques et déchets divers rencontrés sur l'espace public,
- le désherbage et la propreté des espaces verts et végétalisés : désherbage manuel ou alternatif (thermique ou mécanique) des zones minéralisées et des zones plantées,
- l'évacuation des feuilles mortes par balayage ou soufflage.

Si Bordeaux Métropole fixe aux prestataires retenus une obligation de résultat, elle poursuit au travers de ces prestations, un objectif en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté et leur retour à l'emploi.

En ce sens, les prestataires s'engagent à réaliser, pour l'exécution de ces prestations, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi mais aussi un accompagnement renforcé tant sur le plan de la vie quotidienne que sur le plan professionnel.

La réalisation de ces prestations est susceptible de bénéficier de cofinancements de la part du Fonds social européen (FSE) à hauteur de 50% sur la base du Programme opérationnel national FSE 2014-2020.

Pour 2018, et pour la première fois, le projet présenté pour une demande de financement FSE concerne l'ensemble du territoire métropolitain, et vise ainsi l'intégration d'un nombre conséquent de personnes en difficulté (objectif ciblé : 440 personnes inscrites dans ce dispositif).

L'objet de cette délibération est d'autoriser le Président à solliciter un financement pour les trois prochaines années et à encaisser ces subventions FSE gérées par le Département (par délégation de l'Etat), selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Dépenses	Recettes
----------	----------

Nature	Montant TTC	Financier	Montant TTC	%
Prestations sur le Pôle territorial de Bordeaux	1.983.000 €	Union européenne	4.352.822 €	50 %
Prestations sur le Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole	2.745.000 €			
Prestations sur le Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole	1.959.529 €	Bordeaux Métropole	4.352.824 €	50%
Prestations sur le pôle territorial sud de Bordeaux Métropole	2.018.117 €			
Total TTC	8.705.646 €	Total	8.705.646 €	100 %

Dans l'éventualité où le cofinancement serait moindre, Bordeaux Métropole prendra à sa charge la différence.

S'agissant des prestations réalisées sur le territoire de la ville de Bordeaux, une convention annexée à la délibération n°2017-533 du 29 septembre 2017 prévoit le reversement à la ville de la quote-part de la subvention FSE, perçue par la Métropole, pour les prestations réalisées sur le territoire exclusif de la ville, afin qu'elle puisse poursuivre l'accompagnement des structures intervenant dans le champ de l'insertion sociale. Cette convention s'applique également pour le financement sollicité pour la période 2018-2020, considérant que dans le cadre de la régularisation et de la mutualisation de la compétence voirie, seule la dépense afférente à ces actions a été intégrée dans le calcul de l'attribution de compensation due par la ville à la Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code du Travail et son article L.5132-4,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son article 36-II,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et en particulier l'article 13,

VU la délibération n°2017-533 du Conseil métropolitain du 29 septembre 2017 relative au reversement du Fonds social européen à la Ville de Bordeaux,

VU la publication de l'appel à projets "Mise en œuvre des parcours intégrés et renforcés vers l'emploi par les structures d'insertion par l'activité économique" du Département de la Gironde,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole développe des actions d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire, et qu'une recherche de cofinancements est nécessaire pour optimiser cette démarche,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter ce financement, à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la recette sur le compte 74778, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 OCTOBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---